

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 septembre 2009

Présents :

Tous les membres, sauf excusé: - Sébastien MORIN
 - Bernard USANNAZ

Secrétaire de séance : Yannick CHIRAT.

- 1 - URBANISME

- Permis de construire : M. Vincent PEYTAVIN

→ Avis favorable du conseil, sous réserve des places de stationnement.

- Dossier SCI Dame de Savoie :

Le dossier a été réexaminé par la DDEA et il en est ressorti que Mme ANDRE doit 8 places de parking et 6 seront créées, par conséquent, elle sera redevable de 2 places de parking. Un courrier sera fait sur ce point et sur d'autres aspects qui sont apparus depuis.

- Dossier M.CAUBET,

Conformément à l'acte par lequel Monsieur Caubet s'engageait à vendre à la commune une partie de sa parcelle située en zone réservée, la commune a fait le choix d'acheter 15m² afin de faciliter le déneigement

- 2 - DELIBERATION

- Inventaire Communal 2008.

Madame La Maire expose au conseil municipal l'inventaire communal établi au 31 décembre 2008. Cet inventaire répertorie tous les biens de la Commune, soit, les bâtiments, la voirie, les réseaux d'eau et d'assainissement, les véhicules, les biens renouvelables et les terrains.

Après délibération, le conseil municipal :
- Approuve l'inventaire présenté.

- Nomination au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Madame La Maire de la Commune de Valezan,

Vue la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vue la délibération en date du 24 juillet 2009, créant un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (28h/semaine),

Vue la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de Gestion,

Vu l'arrêté en date du 14 février 2009 classant Mme BLICK Laurence sans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 6^{ème} échelon de l'échelle 3, avec effet au 27/01/2009,

Considérant que Mme BLICK Laurence a satisfait aux conditions de recrutement fixées par le décret susvisé,

Considérant que Mme BLICK Laurence est inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe en date du 01 juillet 2009 établie par le Centre de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Laurence BLICK est nommée au grade d' Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2009,

ARTICLE 2 :

Madame Laurence BLICK est classée au 6^{ème} échelon de l'échelle 4, I.B 333 - I.M 316, avec une ancienneté conservée au 27 janvier 2009,

ARTICLE 3 :

Madame Laurence BLICK percevra le rappel de traitement qui découle de cette nouvelle situation,

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera :

- Transmis à la Sous préfecture d'Albertville,
 - Notifié à l'intéressé(e).
- Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion de la Savoie,
 - Monsieur Le Receveur d'Aime.

- 3 - DIVERS

➤ Demande de M. MICHEL :

L'architecte de M. MICHEL s'est adressé à la Commune pour demander de bien vouloir lever la zone de réserve située sur la parcelle D 1685 afin de pouvoir faire des places de parking.

Après réflexion, le conseil municipal ne peut prendre cette décision que si la Commune décide de faire une modification ou révision de P.O.S. Le POS ayant déjà été modifié en 2007, la commune contactera M. MICHEL afin de trouver une autre solution pour le stationnement de ses véhicules.

➤ Lettre de M. SCHNEIDER :

Par courrier du 1^{er} août 2009, M. SCHNEIDER s'est adressé à la Commune pour acheter la parcelle D 1688. Une lettre de réponse lui sera adressée.

➤ Grue :

Des administrés se sont adressés à la Madame La Maire afin de manifester leur mécontentement au sujet du stationnement prolongé de la grue de M. MARCHAND MAILLET, et les risques que cela encourt.

Un rappel lui sera adressé.

➤ Point Hermine :

Suite à la réunion de l'assemblée générale la semaine dernière, le bureau n'a pas pu être remplacé car il n'y a pas eu de volontaire pour reprendre le flambeau dans les communes de Granier et la Côte d'Aime.

Il n'y aura donc pas de course pour L'HERMINE cet hiver. En revanche une promenade conviviale est envisagée.

➤ Natura 2000 :

La commune a reçu le dossier S023, il est consultable en mairie.

➤ Point sur les travaux.

Station d'épuration : les canalisations sont posées. Elle sera mise en service courant octobre 2009.

Une réunion d'information aux habitants aura lieu le : **vendredi 18 septembre 2009 à 18h30** pour répondre aux questions que se posent les administrés au sujet de leur ancienne fosse septique, les précautions à prendre pour que la station fonctionne bien...

➤ Défibrillateur :

Il sera entreposé à l'Auberge Communale et une démonstration aura lieu pour expliquer son fonctionnement.

Madame La Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
Y. CHIRAT.